

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2011

Etaients présents :

M. Gérard TREMEGE – M. Christian PAUL – M. Daniel FROSSARD – M. François-Xavier BRUNET – M. Yannick BOUBEE – M. Dominique LIDAR – M. Roger LESCOUTE – M. Patrick VIGNES – Mme Geneviève ISSON – Mme Anne-Marie ARGOUNES – M. Erick BARROQUERE THEIL – M. Claude BONNEMAISON – M. Roger-Vincent CALATAYUD – Mme Andrée DOUBRERE – M. Serge DUFFAU – M. Pierre FAURE - M. Michel FORGET – M. Ernest FOURCADE – M. Marc GARROCQ – M. Charles HABAS – M. Michel JOUANOLOU - M. Pierre JUNCA – M. David LARRAZABAL – M. Jean-Claude PAULET – Mme Antoinette CASTELLOT – M. Guy POEYDOMENGE – M. Daniel LARREGOLA – Mme Chantal LAURENT – M. Francis TOUYA.

Etaients excusés :

M. Jean-Claude PIRON – M. Daniel RIVIERE.

*

**

M. LE PRESIDENT : Avant que nous commençons, je vous informe que le point n° 3 a été retiré de l'ordre du jour de cette réunion car, en accord avec les maires, nous organisons le 14 novembre prochain ici même à 18 h, en présence des principaux responsables sportifs de l'agglomération, une réunion pour vérifier la pertinence des équipements inscrits dans le schéma départemental et valider éventuellement les propositions soumises ultérieurement à l'approbation du Conseil Communautaire.

L'avenant annexé au point 5 a été modifié selon les derniers ajustements de l'ANRU et un nouvel avenant a donc été présenté sur tables.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Pas d'observation.

DEBAT SUR ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

M. BRUNET : Nous sommes, comme chaque année, au moment de débattre sur les orientations budgétaires du prochain exercice, nous le faisons donc conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et ce débat nous permet de préfigurer celui que nous aurons un peu plus tard lors de la présentation et de la discussion du budget primitif pour le prochain exercice.

Nous avons fait l'effort de caler ces orientations budgétaires, sur non seulement les priorités qui sont celles de la communauté d'agglomération mais également en nous inscrivant dans un contexte qui est en pleine évolution.

Lecture du rapport.

M. FROSSARD : Quelques observations sur ce débat d'orientations budgétaires que M. BRUNET vient de nous exposer. Je voudrais dire que, après le vote par le Parlement de la réforme de la taxe professionnelle et des nouvelles sources de financement de nos collectivités locales, des simulations nous avaient été fournies par Bercy à l'époque pour nous informer des conséquences de cette réforme.

A l'époque nous avons dénoncé les effets pervers de cette réforme et surtout leurs lourdes conséquences sur les ressources de nos collectivités et sur la fiscalité des ménages qui allait inéluctablement s'alourdir. Aujourd'hui, nous assistons au déroulement du scénario et nos craintes se concrétisent.

On a remplacé le mode de financement de nos collectivités par ce que j'appellerai une « usine à gaz » parce qu'il faut bien reconnaître que l'on ne s'y reconnaît plus beaucoup dans ces nouveaux financements. On n'est pas en mesure de nous donner d'ailleurs l'ensemble des chiffres. En voulant simplifier les choses, on les a plutôt compliquées.

On constate dans ce nouveau système de financement que les allocations compensatrices de l'Etat, qui sont censées suppléer le manque à gagner qui résulte du remplacement de la taxe professionnelle, sont aujourd'hui un danger pour nous puisque l'état nous annonce en même temps un gel des dotations qui vont se traduire à terme très rapproché par une diminution de nos recettes.

Dans le même temps, je pense aux conséquences de la réforme qui devraient être positives pour les entreprises puisque cette taxe professionnelle a fait l'objet pendant tout son temps d'existence qui a été long, ça date de 1975, de critiques multiples.

Les entreprises, on ne sait pas aujourd'hui, si elles ont appréciées ou non cette réforme et ce ne sont pas les prévisions de croissance de l'économie pour l'année à venir qui vont nous faire penser que l'on a bien fait de remplacer cette taxe professionnelle par une autre taxe. Je pense surtout qu'elle a été vendue comme la suppression de la taxe professionnelle alors qu'il s'agissait en fait du remplacement d'un impôt par un autre impôt mais qui n'est pas sans conséquence sur la fiscalité des ménages.

On avait bien vu dans les simulations qui étaient données. Aujourd'hui les conséquences ne sont pas encore très importantes mais elles vont le devenir. Et, on commence à en avoir les premiers effets, je vais essayer de vous le montrer.

En ce qui concerne la fiscalité des ménages, on a voté pour la première fois l'année dernière, le taux de taxe d'habitation qui correspondait à la part départementale de la taxe d'habitation qui en fonction de la réforme était transférée à l'intercommunalité. On nous avait fait des simulations, là aussi en nous disant que le taux qu'on nous faisait voter était un taux neutre pour le contribuable de l'agglomération.

Un certain nombre d'entre nous ont reçu leurs feuilles d'impôts et on peut constater sur ces feuilles d'impôts, de taxe d'habitation notamment, qu'on a quand même une augmentation. Elle est variable selon les contribuables, en tout cas elle est au minimum de 2 %, ce qui correspond à la revalorisation des valeurs locatives et c'est quand même une charge nouvelle pour les contribuables, qui est une charge qui touche les administrés de l'agglomération.

Donc, on a voté un taux que l'on croyait neutre et en fait il entraîne une augmentation. On pourra dire que pour les années à venir, on aura à chaque fois la revalorisation de l'Etat qui se traduira par une augmentation de taxe d'habitation des contribuables que nous sommes tous.

Cela n'a pas toujours été comme ça, parce que jusqu'à maintenant la taxe d'habitation ne touchait pas les habitants puisque l'agglomération ne votait pas des taux de taxe d'habitation.

M. TREMEGE : Pardon de vous interrompre Monsieur l'orateur, mais la variation des bases a toujours été enregistrée comme un élément positif. Nous, nous n'avons pas touché au taux et vous signalez-là la variation des bases mais celles-ci varient tous les ans.

M. FROSSARD : Oui, mais l'augmentation c'est le contribuable qui la paie. Ce n'est peut-être pas le Grand Tarbes qui a voté le taux mais le contribuable a 2 % à payer sur la part de taxe d'habitation.

M. TREMEGE : C'est comme ça tous les ans. Avant c'était le Conseil Général qui enregistrait la variation des bases.

M. FROSSARD : Le Conseil Général votait un taux de taxe d'habitation, mais la revalorisation des bases ...

M. TREMEGE : La revalorisation des bases, il l'encaissait aussi. Cela a toujours été comme ça Monsieur FROSSARD.

M. FROSSARD : En tout cas, je pense que sur ce point, la réforme du financement des collectivités locales se traduit par un accroissement de la fiscalité sur les ménages et une réduction très importante des leviers fiscaux à la disposition de l'agglomération.

Aujourd'hui l'agglomération ne dispose plus que de deux leviers :

- le taux de la contribution fiscale et économique (taxe foncière des entreprises)
- la Taxe d'Habitation.

En ce qui concerne l'autofinancement, je relèverai qu'il est annoncé à 750 000 € en 2011. Il est vrai qu'on a 314 000 € en moins et j'espère qu'on n'aura plus de surprise de cet ordre-là puisque la perte de taxe professionnelle, compensée jusqu'à maintenant pour le GIAT et France Télécom ne le sera plus.

On constate qu'on est passé de 1,5 M€ d'autofinancement en 2009 à 950 000 € en 2010 et à 750 000 € en 2011 avec comme raisons invoquées : « faible dynamisme, stagnation des recettes, fin des mécanismes de compensation ».

On a retenu 2 % d'augmentation des bases de T.H. et de C.F.E. avec 0,50 % de la masse générale d'imposition. Cela va encore peser sur les contribuables l'année prochaine.

Je ne ferai pas d'observations particulières sur les dépenses de fonctionnement qui restent contenues.

La masse salariale est de 7 160 000 € soit une augmentation de 3 % par rapport à 2011. Si on reprend les comptes administratifs, en 2007 nous étions à 6 M€ ce qui nous fait une augmentation de 1 160 000 € en cinq ans, soit une moyenne de 3,87 %. Il est certain que l'augmentation de la masse salariale dans ces proportions chaque année fait que notre autofinancement va fondre. Je rappellerai aussi que vous nous aviez parlé de la mutualisation des services et il serait peut être intéressant de voir la loi sur la réforme des collectivités locales du 16 décembre 2010 qui rappelle que la reconnaissance de mutualisation des services notamment en matière de services fonctionnels tels que les ressources humaines, l'informatique, le contrôle de gestion pourrait entraîner des économies.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les observations sont les mêmes que chaque année ; elles traduisent une continuité dans les actions entreprises lors du précédent mandat. Je me félicite que ces actions soient poursuivies, ce qui témoigne du choix judicieux fait.

Ma dernière remarque concernera le reversement du produit fiscal. On dit qu'il s'élève à 15 623 000 € et que nous reversons 13 886 000 €, ce qui voudrait dire qu'il ne reste que 1 737 000 € mais on oublie quand même les 7 340 000 € de compensations qui sont la part représentative des salaires de l'ancienne taxe professionnelle. Cela correspond à un produit fiscal et cela veut également dire que le produit fiscal qui reste à l'agglomération n'est pas de 1,7 M€ mais de 9 M€. C'est une remarque importante dans la mesure où cela prouve que la taxe professionnelle a produit ces 9 M€.

Je ne suis pas sûr que la fiscalité à venir telle qu'on nous l'a réformée, entraîne une élévation aussi importante du produit fiscal. Voilà les observations que je voulais vous présenter.

M. GARROcq : Je souhaiterais que l'on fasse une petite correction dans les dépenses de fonctionnement contenues au sujet du SYMAT. Dans le texte, le SYMAT a acté, lors de son dernier conseil syndical, la mise en place d'une redevance spéciale pour les administrations. Ce n'est pas tout à fait le cas : il s'agit d'une redevance spéciale pour les usagers non ménagers qui n'abondent pas financièrement au service d'enlèvement des ordures ménagères dont font partie les collectivités territoriales.

M. LE PRESIDENT : J'avais demandé qu'on l'enlève. Alors pourquoi M. GARROcq en parle ?

Mme BAUBAY : La mouture présentée aujourd'hui, c'est le document qui a été envoyé le vendredi. Entre temps, on a eu une réunion avec les maires le mardi d'après et c'est là où on a apporté les corrections mais c'est vrai qu'on n'a pas remis sur table les documents avec les

corrections. Il apparaît toujours une redevance en faveur des administrations. Mais le document envoyé à la Préfecture a été corrigé.

M. LE PRESIDENT : M. GARROCOQ, le document a été corrigé avant. Vous n'y étiez pas à la réunion des Maires ?

M. GARROCOQ : J'étais présent à cette réunion mais comme M. BRUNET l'a lu comme cela, j'ai pensé que cela n'avait pas été rectifié.

M. LIDAR : Au chapitre des remarques et des observations, j'en ferai une concernant les dépenses de fonctionnement notamment la partie reversement de produits et plus particulièrement la dotation de solidarité. On y parle de maintien à 1 202 000 €; en fait, en valeur relative, c'est plutôt une diminution au moins de 2 % par an, simplement en tenant compte des évolutions de l'inflation.

Je me souviens avoir entendu ici il y a quelques temps, que finalement on maintenait cette dotation à son niveau actuel parce qu'on était dans l'ignorance de l'évolution des conséquences de la réforme fiscale. On a vu que ces conséquences étaient moins négatives qu'on pouvait l'imaginer même s'il reste des précisions à en attendre.

Je pense qu'il serait bien, dans la perspective d'un maintien, d'augmenter cette dotation de solidarité communautaire de 2 %, ce qui correspond grosso modo, à l'évolution de 2 % des recettes.

M. LE PRESIDENT : Moi, en tant que maire de Tarbes, j'y serai favorable puisque c'est la ville de Tarbes qui perçoit le plus.

Mme DOUBRERE : M. le Président, je poserai juste une question concernant le volet politique de la ville. Nous ne connaissons pas encore les financements pour 2012. Est-ce que, s'ils sont revus à la baisse comme on le croit, vous maintiendrez la somme inscrite aujourd'hui, à savoir 260 000 €?

M. LE PRESIDENT : Nous nous adapterons à la position de l'Etat et du Conseil Général puisque nous sommes trois co-financeurs à parts égales. On s'alignera sur eux. Si le Conseil Général décidait de ne pas s'aligner sur l'Etat et de maintenir par exemple la contribution actuelle, on s'alignera là aussi.

M. BARROUQUERE-THEIL : Je suis tout à fait d'accord avec les remarques sur les conséquences de la réforme des collectivités territoriales énumérées par Daniel FROSSARD. Je ne vais pas rentrer dans le détail de chiffres puisqu'on est dans un débat d'orientations budgétaires mais on est quand même dans le flou. On voit qu'on a des gels de dotations, et ce DOB est dans la continuité de celui de l'an dernier : il n'y a pas de visions ambitieuses. C'est un DOB frileux qui laisse supposer un budget qui le sera tout autant.

M. BOUBEE : Je voudrais juste faire une précision technique. Je reviens sur la problématique des taux payés par les contribuables ménages. Sur la taxe d'habitation, le taux du département en 2010 était de 9,85 % et sur la colonne intercommunalité aujourd'hui, il est de 10,71 %. Ce n'est pas ce qui avait été dit. Nous élus, nous nous posons des questions. Ce n'est pas clair pour nous, alors imaginez pour les contribuables moyens.

Quelle en est l'explication ? On a une évolution de taux de 10 % alors que notre discours constant, c'était de dire que le taux n'évoluera pas. La base a augmenté de 2 % ce qui est normal, c'est la loi de finances qui s'applique mais par contre que le taux ait augmenté de 10 %, cela interroge.

Comment voulez-vous que le citoyen lambda s'y retrouve ? Autorisez-moi à dire l'impréparation de cette loi, la mauvaise compréhension qu'en auront les contribuables et se sont toutes ces petites choses qui éloignent le citoyen du politique.

C'était une réforme pour laquelle nous avons dit qu'elle n'était pas prête. Cela se confirme. Sur mon imposition, même si j'intègre les frais de gestion, la différence est de 32 € je paie davantage et ce, malgré la hausse de 2 % de la loi des finances que je neutralise.

Il y a des choses extrêmement étonnantes. Je crois savoir par les services de la DGFIP qu'il y a d'autres anomalies qui se révèlent au fur et à mesure que les gens reçoivent leur feuille d'imposition.

M. LE PRESIDENT : Ce qu'il y a de bien avec vous, c'est que vous posez la question et vous apportez en même temps la réponse. Je ne peux qu'approuver et cela va me permettre de répondre en même temps aux commentaires de Daniel FROSSARD. Je constate que les commentaires de la quasi-totalité des intervenants concernent une réforme que j'ai qualifiée ici-même d'absurde. Aujourd'hui, je ne vais pas renier le jugement qui fut le mien quand cette réforme a été votée. Je constate comme vous qu'il y a des effets pervers, qu'elle est incompréhensible. De même que j'ai dit et je le redis aujourd'hui que, quel que soit le gouvernement demain de la France, il y aura une suite à cette réforme parce qu'elle n'est pas aboutie. Elle est totalement imparfaite et non aboutie. Par exemple, on ne peut imaginer qu'on laisse les régions sans ressource fiscale, avec les responsabilités qui sont les leurs.

Je vous dis que quel que soit demain le gouvernement de la France, il y aura l'instauration d'un impôt régional soit par transfert de tout ou partie d'un impôt national, soit par sa création.

Ceci étant, si la volonté du législateur a été d'alléger à l'époque la charge des entreprises et d'alourdir la charge des ménages, à cet égard c'est réussi puisqu'avec cette réforme, 800 000 PME/PMI ont vu leurs charges allégées de plus de 5 milliards d'euros.

Le législateur pensait qu'il y aurait 123 000 entreprises qui verraient leurs charges alourdies. Il y en a aujourd'hui plus de 320 000. La volonté du législateur a été de faire en sorte que les grandes entreprises prestataires de services dont les banques, voient leurs charges sérieusement alourdies ce qui est le cas.

Il est vrai que la charge des ménages a été également alourdie et c'est un choix que je n'aurai pas cautionné.

Pour ce qui concerne les commentaires sur l'autofinancement. Oui, il continue de diminuer. Si vous le voulez, je ressortirai ce que j'ai dit à l'époque en 2008 lors de la présentation du budget 2009, j'ai dit que l'autofinancement allait diminuer progressivement et en effet, les propos de Daniel FROSSARD sont totalement conformes aux propos que j'ai tenus moi-même il y a près de trois ans en disant « nous allons vers une diminution de nos capacités d'autofinancement, c'est pour cela que si on veut les améliorer, il faut que nous réfléchissions,

au transfert, au profit de la communauté d'agglomération, d'autres compétences ». C'est pour cela que j'avais souhaité qu'une commission ad hoc soit installée et le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'élus qui sont prêts à s'engager dans cette direction. J'avais évoqué l'eau, l'assainissement, des choses importantes pour que les dotations d'Etat soient considérablement augmentées puisque plus on transfère, plus nous percevons de dotations de l'Etat. On peut réfléchir au transfert des installations sportives puisque c'est un débat que l'on va avoir. On en a parlé lors de la réunion des maires l'autre jour, je ne suis pas hostile à ce que la ville de Tarbes transfère ses installations sportives, le stade Maurice Trélut, le Palais des Sports et que d'autres communes transfèrent leurs installations sportives, sauf que ce ne sera pas générateur de dotations de l'Etat importantes parce que les charges transférées n'ont rien à voir avec par exemple le transfert de l'assainissement.

J'avais parfaitement ciblé tout cela à l'époque et j'avais déjà attiré l'attention de l'ensemble des collègues ici présents sur cette spirale inéluctable. On ressortira pour le débat sur le budget les propos que j'ai tenus à l'époque.

L'évolution de la masse salariale évolue et l'évolution correspond en grande partie à l'évolution du Grand Tarbes puisque, si on regarde le nombre de postes créés et le nombre de postes supprimés, ce n'est pas les créations de postes qui sont génératrices, on est quasiment en équilibre en nombre de postes. J'ai d'ailleurs essayé de mutualiser d'abord le directeur général, il coûte moins cher celui qu'on a aujourd'hui que celui qu'on avait avant puisqu'on l'a mutualisé avec la Mairie de Tarbes. Il est dans les charges de fonctionnement.

On a créé un groupement d'achats avec la Ville de Tarbes, le Grand Tarbes et le Symat pour être en meilleure position pour négocier les contrats, les assurances, etc... pour diminuer les charges. Ensuite, pour les autres services à mutualiser, cela ne peut se faire que si on transfère d'autres services. Aujourd'hui, je ne vois pas quels services on pourrait mutualiser. Daniel FROSSARD a évoqué la comptabilité, la gestion, etc... je n'ai pas l'intention de supprimer des postes au Grand Tarbes, il faut attendre que des opportunités se présentent pour que les compétences existantes puissent être étendues à d'autres services. Si dans vos communes, vous avez des besoins techniques en matière de gestion du personnel, de gestion de communication, de gestion de l'optimisation juridique, etc... nous avons des compétences nouvelles, on a mutualisé le plan de formation, nous avons d'autres pistes qui peuvent être proposées de services rendus aux communes avec notamment Nicolas VIGNES qui est là, avec Simon PEYRET. Je l'ai déjà dit sauf que depuis que j'ai dit cela, il n'y a pas une commune, membre de la communauté d'agglomération, qui m'a dit « moi j'ai besoin de telle compétence ». Tout cela est ouvert.

Ensuite Daniel FROSSARD a raison quand il dit qu'il faut ajouter à nos recettes fiscales les compensations des taxes professionnelles. Quand on présentera le budget on le présentera en intégrant la compensation TP dans nos recettes fiscales en essayant de faire en sorte que les comparaisons avec les exercices précédents puissent tenir compte de cela.

M. LIDAR, c'est vrai que la dotation de solidarité est en diminution en euros constants puisque nous gelons cette dotation depuis 2001 et malgré les transferts effectués en 2003, on n'a pas évolué en 2004. Si vous souhaitez M. LIDAR une revalorisation de 2 %, cela fait 24 000 € dont 80 % reviendront à la Ville de Tarbes, je suis d'accord sauf que on aura encore 24 000 € de moins dans nos recettes et donc dans notre autofinancement mais si vous le souhaitez, je n'y suis pas hostile. Si vous souhaitez qu'on la revalorise tous les ans, je retiens votre proposition, en tant que Maire de Tarbes, je m'en réjouis.

Ensuite Yannick BOUBEE est intervenu, il a posé la question et en même temps apporté la réponse donc je ne peux qu'approuver. Je comprends que ce soit difficilement lisible.

M. BOUBEE : Je ne m'autorise pas à vous donner de conseils sur le plan politique, vous êtes notre maître ici. Il y a des gens qui nous disent que le taux est passé, à cause de M. TREMEGE, de 9,87 à 10,46 et pour l'instant nous nous inscrivons en faux. Je vous invite à faire une communication à cet égard. Nous l'avons demandé aux services fiscaux, cela a été trop tard, l'AMF l'avait demandé au niveau national. On savait qu'il y aurait ce type de confusion et l'on savait également qu'il y aurait des présidents d'agglomération qui seraient de droite ou de gauche qui porteraient le chapeau de manière injustifiée. Donc peut-être que M. le Président, là-dessus, sans vous conseiller, il serait opportun de nous remercier de notre lucidité.

M. TREMEGE : Je vous remercie de défendre l'image du Président du Grand Tarbes, je vous en sais gré et j'espère vous retourner le compliment à la première occasion, ce que je ne manque pas de faire quand j'en ai l'occasion. On va réfléchir à une communication, je crains que ce ne soit un peu technique mais néanmoins pourquoi pas.

Voilà quelques réponses. Eric, on a noté également vos remarques, on aura l'occasion de reparler de tout cela lors de la discussion sur le budget proprement dit.

Je reviens à la proposition de M. LIDAR, je la soumetts à votre réflexion et comme nous aurons le séminaire des membres du conseil communautaire organisé le 19 novembre prochain au golf du Tumulus, on aura l'occasion d'évoquer tout cela, voire même à l'occasion de la réunion des maires préalable au conseil communautaire qui sera appelé à voter le budget le 16 décembre.

BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'ANGOS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES

Lecture de la délibération.

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle que je vous ai demandé, à chacune des communes de la communauté d'agglomération, de vous prononcer également sur l'intégration de Barbazan.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ORU DE L'AGGLOMERATION TARBAISE : APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 A LA CONVENTION DU 12 OCTOBRE 2004

M. LE PRESIDENT : Il est important d'insister sur le fait qu'il y a 2 165 000 € d'économies réalisées. On aurait très bien pu ne rien récupérer du tout. Grâce au développement de toute l'industrie nécessaire, nous réussissons à récupérer 1 432 000 € sur ces économies, ce qui

nous permet de financer des opérations nouvelles notamment celles de réhabilitation, de construction ou d'aménagement pour la rue de la Cerdagne par exemple, ce qui n'était pas prévu dans les aménagements initiaux.

M. BOUBEE : Puisque vous avez évoqué de manière un peu plus détaillée cette ORU, je vais me permettre, en tant que maire d'Aureilhan, d'apporter une connotation négative par rapport à ce qui s'est passé récemment au niveau de l'ANRU.

La ville d'Aureilhan avait un projet soutenu par l'OPH, sur des friches commercialo-industrielles ou commercialo-artisanales dénommées San Miguel sur la route de Trie, dans la périmètre initial de l'ORU.

Sur ces friches il y avait une opportunité de réaliser 40 logements sociaux dont à peu près une trentaine pour une résidence pour séniors valides en complément à celle qui existe au Bout du Pont.

Il faut savoir que le périmètre de l'ORU a été modifié sans que nous le sachions. Je dois dire que M. le Préfet a fait tout ce qu'il a pu pour essayer de récupérer ces fonds d'autant que l'opération Lauquin, à Séméac, n'a pas pu se faire. C'était intelligent parce que nous étions dans le périmètre initial de l'ORU. Nous continuions une action qui était en capacité de revitaliser ce quartier. Cela répondait à un besoin social évident : celui de résidence séniors pour personnes âgées valides. Tout cela n'a pas pu se faire.

Je regrette que cela se termine par des connotations négatives mais parfois l'Etat a des raisons que la raison ne connaît pas.

M. LE PRESIDENT : Je partage votre sentiment puisqu'on s'est tous battus pour transférer le projet Lauquin sur le projet San Miguel. Je regrette les arbitrages faits au bénéfice d'autres projets ailleurs.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

BAIL UNITE 6 DE L'HOTEL D'ENTREPRISES RENAUDET

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LALOUBERE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE « MODE DOUX » (RD 935) DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES DE L'AGGLOMERATION TARBAISE. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU GRAND TARBES

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. LE PRESIDENT : On a décidé, en concertation avec M. LESCOUTE, de contracter un contrat d'apprentissage par an. J'estime que c'est une bonne chose de pouvoir accompagner ces jeunes dans le cadre de leur formation.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES TARIFS DES PISCINES PAUL BOYRIE – TOURNESOL – RAUNER

M. TOUYA : Après lecture de la délibération, je voudrais apporter quelques précisions. Les licenciés des associations sportives ne paient pas l'entrée à la piscine alors que les adhérents qui viennent pour des activités la paient.

Je voudrais également vous signaler qu'aussi paradoxal que cela puisse paraître, nous nous sommes aperçus que les élèves des écoles primaires de l'agglomération tarbaise autres que ceux de Tarbes, payaient les entrées à la piscine. A partir de maintenant, il y aura la gratuité pour ces élèves. Je pense que cela relève d'une lacune faite lors du transfert des piscines de Tarbes au Grand Tarbes et cette anomalie n'avait pas été rectifiée. Cela est chose faite à partir d'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Ce n'était pas une lacune dans la mesure où à l'occasion du transfert, ont été également transférées toutes les charges et les produits afférents à l'exploitation des piscines. Comme à l'époque la ville de Tarbes ne faisait pas payer ses écoles, le Grand Tarbes a poursuivi les engagements de la ville de Tarbes. La lacune a été effectivement qu'à cette occasion en 2003, on aurait pu consentir les mêmes avantages aux enfants des autres écoles des communes du Grand Tarbes

M. FROSSARD : Juste une question. J'ai entendu parler de problèmes au sujet de l'utilisation de la piscine par les intervenants extérieurs (aquagym ...) qui ne pouvaient plus y accéder. Je suppose qu'il y a des réponses.

M. LE PRESIDENT : Oui, il y a des réponses qui vont être données et je vais demander à Eric DAZET, avec l'autorisation de Francis TOUYA, de bien repositionner le sujet sachant que notre objectif est de faire en sorte que les installations des piscines puissent servir d'abord aux membres adhérents des clubs, au grand public et ensuite aux associations qui, à but lucratif, utilisent les piscines pour leurs activités. On a essayé de faire en sorte que le grand public puisse bénéficier de ces installations sportives. C'est pour cela que les piscines sont ouvertes entre midi et 14 heures, nous avons élargi les horaires d'ouverture.

M. DAZET : Avant 2004 les intervenants extérieurs n'avaient pas le droit d'entrer pour donner des cours à la piscine, c'est l'article n° 9 du règlement intérieur. Ce règlement a été changé en 2008 où il a été décidé que les maîtres nageurs extérieurs puissent intervenir pour donner des cours de natation aux différents publics. C'était par rapport à la concurrence déloyale sur le marché.

Nous y retravaillons parce qu'on s'aperçoit que nous avons des problèmes par rapport aux leçons qui sont données pendant l'entrée au public.

Nous avons mis en place une nouvelle activité aquagym qui était proposée par les associations et les clubs de natation. Nous faisons des locations de bassin ou de demi-bassin pour Les clubs de natation qui ont des activités d'aquagym données par les maîtres nageurs employés par l'association. Il y a donc une réglementation pour l'enseignement de ces activités.

Nous avons remis tout à plat. Avant nous avions des maîtres nageurs de la Communauté d'Agglomération qui surveillaient ces cours d'aquagym mais en faisant des locations de bassins que nous n'avions pas à assurer la surveillance.

Nous avons ensuite des associations tarbaises et extérieures qui donnent aussi des cours d'aquagym. Dans ce cadre là, les choses sont plus compliquées. Nous travaillons avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale pour respecter la réglementation. Une association qui fait intervenir un maître nageur diplômé doit payer une location de bassin sans surveillance.

Nous avons pris en compte toutes les associations et leur mode de fonctionnement avec les éléments qui nous ont été communiqués mais aussi avec ceux que nous avons constaté. Lorsque l'on va sur le terrain, on s'aperçoit qu'il y a des fonctionnements qui nous posent problème. Certaines activités qui, en principe, devraient être enseignées par des professionnels sont en réalité assurées par des bénévoles. Nous avons une réflexion sur l'utilisation des piscines. Pour le centre nautique nous avons défini 22 créneaux horaires sur la semaine pour l'aquagym, l'aquabiking, l'aquagym douce, l'aquatonique, les écoles de natation adulte en fractionnement sur de l'apprentissage. Il s'agit de disciplines enseignées par des éducateurs de la communauté d'agglomération et principalement sur le centre nautique. En parallèle, nous avons donné des créneaux horaires aux clubs de natation qui donnent des cours d'aquagym enseignés par leurs propres maîtres nageurs sauveteurs. Toutes les associations qui avaient des créneaux sur le centre nautique ou à la piscine Michel Rauner ont toutes été réaffectées à la piscine Tournesol qui est une piscine agréable pour les activités ludiques et aquatiques. Maintenant nous regardons qui enseigne et sous quelles conditions. Donc avec les services de la Direction de la Jeunesse et Sports nous allons nous réunir pour remettre tout à plat et imposer une réglementation spécifique à chaque catégorie.

M. PAUL : J'ai quelques borderais qui ne font partie d'aucune association et qui allaient se baigner à Tournesol et ils se sont émus de ne plus avoir la possibilité d'y aller. On les envoie soit à Paul Boyrie, soit à Séméac. Ce sont des personnes d'un certain âge et ça les gêne énormément. Qu'en est-il ?

M. DAZET : Nous avons supprimé tous les créneaux publics à la piscine Tournesol mais nous réfléchissons toujours à des ouvertures supplémentaires pour le public. Durant les travaux au centre nautique à la fin de l'été nous avons réouvert la piscine Tournesol et nous nous sommes aperçus que les gens étaient ravis de redécouvrir cette piscine. Elle est fermée depuis 2009, en période estivale, suite à une étude qui donnait une moyenne de 10 entrées. Nous avons donc tout réaffecté sur le centre nautique et sur la piscine Michel Rauner. A l'heure actuelle, par rapport à la redistribution des créneaux aux associations, nous ne pouvons pas redonner des créneaux publics sur la piscine tournesol par contre nous avons rajouté 55 % de créneaux pour le public en période scolaire et 33 % en période de vacances scolaires sur le centre nautique et sur la piscine Michel Rauner. La piscine Tournesol était ouverte le mardi, le jeudi et le vendredi de 17 heures à 19 heures pour le grand public.

M. LE PRESIDENT : Vous dites que vous vous êtes aperçus durant les travaux au centre nautique qu'il y avait une clientèle qui appréciait d'aller à Tournesol. Cela ne représente que 10 personnes ?

M. DAZET : Non, là il s'agissait d'une étude faite juste avant de fermer la piscine Tournesol. Cela nécessitait des contraintes en fonctionnement assez importantes et nous n'avions pas les moyens humains pour ouvrir 3 piscines en même temps l'été. Par contre, durant les travaux au centre nautique, le public qui voulait nager s'est retourné vers les piscines ouvertes, Tournesol et Michel Rauner, et parmi ce public, des personnes qui ne connaissaient pas la piscine Tournesol l'ont appréciée. C'est une piscine très agréable, sauf l'été où nous avons des problèmes de température puisque la coupole ne s'ouvre plus et il y fait parfois très chaud.

M. TOUYA : Je souhaiterais préciser qu'une étude a été faite sur les tarifs au niveau du Grand Tarbes sur une quarantaine d'agglomérations telles que Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Montauban... Les tarifs que nous proposons se situent dans la moyenne des tarifs pratiqués sur ces villes. Pour les élèves des écoles primaires, les enseignants du Grand Tarbes sont mis à titre gracieux à disposition des professeurs des écoles.

Je tiens également à souligner que si des associations de loisirs sont souvent des associations qui utilisent la piscine pour l'aquagym à but lucratif, d'autres par contre appliquent une cotisation de 35 € pour l'année. C'est remarquable que des gens s'investissent à but bénévole et non à but lucratif.

M. PAUL : Ne serait-il pas possible de trouver un créneau de 2 heures par semaine à la piscine Tournesol ?

M. DAZET : Le centre nautique est ouvert de 6 heures à 22 heures non stop. A ce jour Tournesol est utilisée en journée par les scolaires, le mercredi pour les clubs et en soirée par toutes les associations notamment du troisième âge qui font des cours d'aquagym : Bernac animations, aqua forme, ...

M. LE PRESIDENT : Peut-être pourrions-nous demander à l'association du troisième âge qui a manifesté devant la piscine Paul Boyrie son mécontentement et qu'on a dirigé vers Tournesol, si elle veut bien donner deux heures pour le grand public de Bordères ?

M. DAZET : On est en train de tout revoir sur les trois piscines car sans revenir sur ce qui se faisait avant, on a quand même vu des choses extraordinaires sur les créneaux du genre trois M.N.S en fonctionnement et personne dans le bassin à la piscine Michel Rauner. Il faut quand même le dire.

A Michel Rauner, on est en train de revoir les créneaux scolaires pour peut-être les redistribuer à Trélut et en libérer à Tournesol pour des associations.

Maintenant, on maîtrise intégralement la planification. On va avoir des outils qui vont arriver avec des contrôles d'accès des caisses automatisées. On va savoir exactement quelles sont les personnes qui rentrent, le nombre, à quel moment, le temps qu'elles restent. Par rapport à ces éléments, on pourra certainement redistribuer des créneaux pour essayer de proposer d'autres ouvertures au public.

M. TOUYA : Je ferai juste remarquer que l'offre crée la demande. C'est le cas pour les installations sportives. On a quand même trois piscines sur l'agglomération et je fais référence aux prochaines réflexions que nous aurons sur les installations sportives.

M. LE PRESIDENT : C'est vrai que c'est un problème. C'est l'offre qui crée la demande et je me demande comment font les communautés d'agglomération où il y a une seule piscine. Nous, on en a trois et on voit les difficultés.

M. DAZET : Sur le plan sportif, j'ai la chance de tourner dans les piscines et de discuter avec les gestionnaires. Il est vrai que le domaine des piscines est très particulier et la plupart d'entre elles ont des problèmes que ce soit au niveau du fonctionnement, de la gestion des clubs, etc ...

Concernant les clubs tarbais, on en a deux de niveau national :

- le Tarbes Nautic Club est qui 65^{ème} sur le plan national
- l'Entente Pyrénées Séméac Tarbes Natation qui est 100^{ème}.

Du fait du niveau de cette activité, on leur demande des entraînements supplémentaires, donc il faut davantage de créneaux.

Le Tarbes Nautic Club et l'EPSTN ont quand même, sur la semaine, 106 lignes d'eau. Quand on fait un comparatif avec les autres clubs en France, ils sont entre 30 et 40 % au-delà de la moyenne, donc très bien dotés. On a la chance et la malchance d'avoir un bassin de 50 m et tout le monde veut ce bassin pour s'entraîner.

Au niveau de la gestion des piscines, il y a une nouveauté en France : il y a énormément de communautés d'agglomération qui passent sur des systèmes de public-privé ou des systèmes de délégation de service privé ou de marché de service, (Vert Marine, U.C.P.A, Créa'Sport, Véolia, Cofely Suez).

M. GARROCO : On aura bientôt moins de problème puisque, sur l'orientation budgétaire, on a 400 000 € sur le lac de Bours, on pourra aller s'y baigner.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU GRAND TARBES AUPRES DE LA SOCIETE MUSICALE BORDERAISE A BORDERES-SUR-L'ECHEZ ET DE L'ASCA MUSIQUE A AUREILHAN

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AUGMENTATION DES TARIFS SUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU GRAND TARBES

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65 – ACQUISITION FONCIERE ET AMELIORATION D'UN LOGEMENT PLAI SITUE 84 RUE JOFFRE A TARBES

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNT POUR FINANCER LA REHABILITATION CLASSIQUE DE 32 LOGEMENTS COURREOUS SITUES 9, 10, 11 AVENUE DES CEDRES A AUREILHAN AU PROFIT DE PROMOLOGIS

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNT POUR FINANCER LA REHABILITATION CLASSIQUE DE 24 LOGEMENTS SITUES RUE BERTHELOT A TARBES AU PROFIT DE PROMOLOGIS

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNT POUR FINANCER LA REHABILITATION CLASSIQUE DE 88 LOGEMENTS SITUES BOULEVARD HENRI IV A TARBES AU PROFIT DE PROMOLOGIS

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.